

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales régissent de plein droit toutes les ventes de séjours réalisées sur le camping.

Elles font partie intégrante de tout contrat conclu entre le camping Bel'Epoque du Pilat et ses clients.

Chaque client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales préalablement à toute réservation d'un séjour, pour lui-même et toute personne participant au séjour. Conformément à la loi en vigueur, les présentes conditions générales sont mises à la disposition de tout client à titre informatif préalablement à la conclusion de tout contrat de vente de séjours. Elles peuvent également être obtenues sur simple demande écrite adressée au siège de l'établissement.

- 1) Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée ou sous louée.
- 2) La location ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du montant total du séjour et des frais de réservations. Locations, Mobil-Home et Tente Wine Lodge : arrivée de 16h00 à 20h00, départ avant 10h00. Si vous ne pouvez arriver à temps, il est indispensable d'en avertir la réception au 04-74-87-66-60 ou au 06-61-33-80-87.
- 3) En l'absence de message télégraphié ou écrit du campeur ou locataire, précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement devient disponible 24 heures après la date d'arrivée prévue par le contrat de location, et le paiement intégral des prestations demeure exigé. Les messages téléphoniques ne sont pas admis. Emplacements de camping : arrivées de 13h30 à 20h00, départs avant 12h00.
- 4) En cas d'annulation, il vous sera retenu, ou vous resterez devoir :
  - a) un montant égal à 30 % du coût intégral du séjour, si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue de l'arrivée.
  - b) un montant égal au total du séjour, si vous annulez moins de 31 jours avant la date prévue d'arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date.
  - c) pour l'annulation d'un emplacement nu, quelle que soit la date de réception de l'annulation, la totalité des sommes dues à la réservation est retenue.

Pour obtenir un éventuel dédommagement, nous vous invitons à souscrire une assurance annulation ; se reporter à l'article 7.

- 5) Pour valider le séjour, pour une location de mobil home ou tente wine lodge le solde est à régler 1 mois avant. Pour un emplacement le montant du séjour est intégralement payable le jour de l'arrivée.
- 6) Une caution de 285€ (chèque ou espèces) par unité d'hébergement vous sera demandé lors de la remise des clefs. Ce chèque sera restitué après inventaire et état des lieux, mais tout objet cassé ou détérioré ainsi qu'éventuellement les frais de remise en état ou ménage (85€ pour le ménage) seront à votre charge et pourront être déduits de la caution. La caution sera expédiée par courrier, dans les 2 semaines suivant votre départ.

Inventaire : il vous sera remis à votre arrivée, nous vous conseillons de vérifier et de nous signaler tout manquement, et toutes anomalies constatées, et ce dans les 24h.

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

- 7) L'assurance annulation est obligatoire en cas de vacances soumises à aide tels que VACAF. Nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation (+3% du montant du séjour, hors frais de dossier et de taxe séjour). Le camping Bel'Epoque du Pilat vous propose une assurance Annulation et Interruption facultative dans votre contrat de location. Notre partenaire Gritchen Affinity s'engage à rembourser tout ou partie du séjour aux seuls clients ayant souscrit l'assurance Campeze Couvert. En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un événement empêchant votre départ par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponible sur le site [www.campez-couvert.com](http://www.campez-couvert.com) ou auprès du camping), aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs.

- 8) Le camping dégage toute responsabilité en cas de vol ainsi que les dommages sur autrui et sur le matériel du locataire causés par un tiers. Une assurance pour votre matériel en matière de responsabilité civile est obligatoire (FFCC, ANWB, ADAC...).

- 9) Tout campeur ou locataire est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping.

- 10) Mode de paiement : par chèque bancaire à l'ordre du camping, carte bancaire, chèques vacances, prise en charge vacaf, espèces.

- 11) La taxe de séjour n'est pas incluse, elle est à régler sur place (0.20€ / personne +18 ans / nuit).